

S.E. M. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun

Le Cameroun de montrer son engagement pour la justice et pour l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome.

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur de vous écrire au nom de la *Coalition pour la Cour pénale internationale* (CCPI), un réseau mondial de plus de 2500 organisations non-gouvernementales présentes dans 150 pays et travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la Cour pénale internationale, garantir que la Cour soit juste, efficace et indépendante, et qu'elle rende une justice effective aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Dans une lettre datée du 11 avril 2013 qui vous a été adressée, la Coalition pour la Cour Pénale Internationale a exhorté la République du Cameroun, tout en saluant l'engagement permanent de votre pays envers la Cour Pénale Internationale et le système de justice internationale, à ratifier le Statut de Rome dès que possible et à adopter une loi de mise en conformité avec les dispositions de cet important instrument de justice internationale tant nécessaire.

Le Cameroun démontrerait ainsi, à l'instar des Etats voisins membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, son engagement à la justice et l'état de droit en ratifiant enfin le Statut de Rome.

La Coalition pour la Cour Pénale Internationale est encouragée d'apprendre que la réforme actuelle du Code Pénal cherche à incorporer d'importants standards internationaux, incluant certains des crimes qui sont de la compétence de la Cour.

Vous avez donc l'opportunité de jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre de la justice effective qui est basé sur la complémentarité car l'absence du Cameroun dans le système de la CPI n'affecte pas seulement l'universalité du Statut de Rome dans la région, mais en outre sape le réseau de coopération qui pourrait assurer le fonctionnement d'une CPI effective.

Excellence Monsieur le Président de la République,

C'est avec beaucoup de bonheur que le 16 novembre 2015 nous vous avons entendu vous exprimer en ces termes lors du Forum des Dirigeants de l'UNESCO : « Mon pays partage aussi cette vision de paix perpétuelle par laquelle s'ouvre l'Acte constitutif de notre Organisation que je vais me permettre de citer : « *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être érigées les défenses de la paix ...* ».

La Responsabilité de Protéger est un engagement pour prévenir et interrompre les atrocités de masse. La présente correspondance que la Coalition pour la Cour Pénale Internationale adresse à votre Autorité s'inscrit dans le cadre de notre Campagne pour la Justice Globale du mois de février 2016 consacré au Cameroun.

A quelques jours du 13 février, votre date d'anniversaire, nous voulons garder l'espoir que sous votre présidence, le Cameroun continuera de réaliser des progrès importants dans la défense des droits humains en poursuivant inlassablement ses efforts dans ce domaine, parce que vous avez sans détour affirmé, lors de votre communication spéciale en conseil des ministres le 15 octobre 2015 que « ... La protection de nos populations et de leurs biens demeure au premier rang de nos priorités. Je ne ménagerai aucun effort à cet égard... »

Veillez croire, Excellence Monsieur le Président de la République, en l'expression de nos sentiments très respectueux.



Jelena Pia-Comella,

Directrice Exécutive Adjointe



Clément Capo-Chichi,

Coordinateur Régional pour l'Afrique